

Maison de la Justice et du Droit

La Maison de la Justice et du Droit apporte une information juridique personnalisée, propose des solutions à l'amiable rapides et une réponse de qualité permettant d'éviter, le cas échéant, le recours au tribunal.

Public Accueilli

- ↳ Tout public.

Secteur géographique d'intervention

Tout le secteur Centre-Manche.

Organisation / Fonctionnement

Les maisons de justice et du droit sont placées sous l'autorité des chefs de juridiction, c'est-à-dire le procureur de la République et le président du tribunal de grande instance où elles sont implantées.

Les maisons de justice et du droit sont gérées par un greffier qui a un rôle essentiel dans l'accueil du public et l'administration de l'établissement.

En outre, un magistrat désigné par l'assemblée générale du tribunal de grande instance assure les fonctions de magistrat coordonnateur de la structure et doit informer les chefs de juridiction de toute difficulté de fonctionnement.

Missions / Objectifs

- ↳ Favoriser la prévention de la délinquance et de mettre en œuvre une réponse adaptée à la petite délinquance par le recours à des mesures alternatives aux poursuites (telles que la médiation pénale, le rappel à la loi...)
- ↳ Régler les litiges du quotidien (dans les domaines de la consommation, du voisinage, du logement...) en mettant en place des solutions amiables (grâce à la médiation et la conciliation notamment)
- ↳ Permettre au public un plus large accès au droit dans le cadre de permanences gratuites et confidentielles organisées par des avocats ou des conseillers juridiques.

Domaines d'intervention / Activités

- ↳ Accès au droit
- ↳ Aide aux victimes
- ↳ Résolution amiable des conflits
- ↳ Informations juridiques.

Adresse

32, Rue Croix Canuet
50000 SAINT-LO
Tél : 02 33 72 87 20

Jours et horaires d'ouverture et de permanences

Lundi : 9h30 - 17h30
Mardi : 9h30 - 12h30/14h00 - 19h00
Jeudi : 9h30 - 17h30
Vendredi : 9h30 - 13h30

